

COMMUNIQUÉ

CNW-TELBEC

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

« Prenez vos affaires en main ! »

Bilan de la tournée du Commissaire au lobbyisme du Québec dans la région Chaudière-Appalaches

Québec, le 20 janvier 2009 – Le commissaire au lobbyisme du Québec, M. André C. Côté, dresse un bilan très positif de la tournée de sensibilisation et d’information dans la région de Chaudière-Appalaches, effectuée auprès de différents groupes de citoyens depuis le printemps dernier.

Cette tournée, qui avait pour but d’informer les citoyens sur les droits que leur confère la Loi sur la transparence et l’éthique en matière de lobbyisme, a permis au Commissaire au lobbyisme de rencontrer près de 14 groupes communautaires actifs sur le territoire de la région de Chaudière-Appalaches et de les sensibiliser au rôle important qu’ils peuvent jouer dans le respect de la transparence en matière de communications d’influence.

Lors de cette tournée, les groupes communautaires rencontrés ont été sensibilisés notamment à l’utilisation du registre des lobbyistes, qui permet à tous les citoyens de consulter gratuitement les dossiers concernant le lobbyisme effectué auprès des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales. « Le registre est un outil qui a été mis à la disposition des citoyens pour leur permettre de savoir qui cherche à influencer les décisions d’intérêt public. En faisant mieux connaître la Loi et ses outils aux groupes de citoyens actifs dans leur milieu, nous espérons contribuer de façon significative à l’amélioration de la vie démocratique », a conclu le commissaire au lobbyisme.

Le Commissaire au lobbyisme du Québec a aussi profité de cette tournée dans la région Chaudière-Appalaches pour rencontrer les maires d’une quinzaine de municipalités. « Nous avons besoin de l’implication des élus municipaux pour faire respecter la Loi et le Code de déontologie des lobbyistes. Ils sont les premiers concernés par les communications d’influence et sont des acteurs de première ligne pour s’assurer que ces communications se font dans le respect des règles. La tournée que nous avons effectuée avait pour but de leur fournir les outils dont ils ont besoin pour s’assurer de la transparence des activités de lobbyisme faites auprès d’eux », a déclaré M. Côté.

Enfin, le Commissaire au lobbyisme a déjà commencé à contacter des lobbyistes potentiels identifiés parmi les entreprises les plus importantes de la région et les chambres de commerce, et continuera de le faire d’ici la fin février dans le cadre de sa tournée Chaudière-Appalaches. Ultimement, le but de cette tournée est de faire en sorte que tous les citoyens consultent le registre des lobbyistes et que tous les lobbyistes qui exercent des communications d’influence auprès des titulaires de charges publiques de la région s’inscrivent à ce registre.

Le Commissaire au lobbyisme du Québec

Le Commissaire au lobbyisme du Québec est une institution qui a pour mandat d’assurer, par des interventions de surveillance et de contrôle, la transparence et le sain exercice des activités de lobbyisme faites auprès des titulaires de charges publiques œuvrant au sein des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales. Le commissaire au lobbyisme a le statut de personne désignée par l’Assemblée nationale du Québec.

– 30 –

Renseignements : Louise-Andrée Moisan
Direction des communications
Tél. : 418 643-1959 Cell. : 418 953-7829
Courriel : lamoisan@commissairelobby.qc.ca